DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021

DU RAS BUISSON...

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune de Vertrieu est en ligne depuis le 12 avril 2021. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://commune-vertrieu.fr

Vous y trouverez des informations utiles sur les services et activités de notre village.

TELEALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, notre commune s'est dotée d'un **système d'alerte automatisée à la population**.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques…

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, ou par courriel, des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Vertrieu. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie de Vertrieu.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site internet de notre commune, rubrique « actualités » ou de vous connecter directement à l'adresse : https://www.inscription-volontaire.com/vertrieu/ . Cliquez ensuite sur l'onglet « s'inscrire aux alertes » et remplissez le formulaire web. Vous avez également la possibilité de remplir un formulaire papier (disponible à l'accueil de la mairie).

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique d'information à ce sujet.

RAPPEL – STATIONNEMENT RUE DES JUIFS

Nous rappelons aux habitants de la rue des Juifs que **l'arrêté municipal n°07-283 interdit le stationnement de tous véhicules**, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, **aux deux emplacements délimités situés entre le n°146 et 161 de la rue des Juifs pour permettre aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères par exemple) et d'urgence de circuler**.

Le Maire et la gendarmerie se chargeront du respect des dispositions de cet arrêté et **pourront à l'avenir sanctionner tout stationnement gênant** par une contravention de classe 4.

VACCINATION – COVID-19

La vaccination continue et évolue en territoire

- Vous avez de 18 à 49 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 54 ans inclus et une pathologie de forme grave de Covid-19*
- Vous avez de 50 à 59 ans inclus et une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19**
- Vous avez 60 ans révolus ou plus
- Vous êtes professionnel de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, sapeur-pompier

Vous pouvez bénéficier d'une inscription sur liste d'attente du centre de vaccination territorial de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu (vaccin Pfizer).

Pour ce faire, il est nécessaire de se faire connaître et de se faire inscrire auprès de la mairie. **Merci de contacter directement Mme HALITIM au 06.82.12.29.22**. Les listes seront ensuite centralisées auprès de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné qui fera le lien avec le centre de vaccination.
La coordination dudit centre reprendra contact avec les personnes inscrites pour leur indiquer le créneau horaire alloué pour la vaccination.
La prise en charge du transport est possible via des bons de transports établis par les médecins traitants.

* LES FORMES GRAVES DE COVID 19	** LES PATHOLOGIES A TRES HAUT RISQUE DE COVID-19
• l'obésité (IMC supérieur à 30), particulièrement chez les plus jeunes ; • la BPCO et l'insuffisance respiratoire ; • l'hypertension artérielle compliquée ; • l'insuffisance cardiaque ; • le diabète (de type 1 et de type 2) ; • l'insuffisance rénale chronique ; • les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; • le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; • les maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ; • les troubles psychiatriques ; • la démence ; • les personnes présentant un antécédent d'accident vasculaire cérébral.	Il s'agit des patients • Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie • atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; • transplantés d'organes solides ; • transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; • atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; • atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection • atteints de trisomie 21.

INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE – PERISCOLAIRE : à partir de la rentrée de septembre, les modalités d'inscription à la cantine et à la garderie périscolaire changent. Les démarches se feront donc exclusivement en ligne via le site « Cantine de France ». Nous tiendrons les parents informés lorsque le logiciel sera opérationnel.

Par délibération du 29 mars 2021, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de ces services à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Cantine :	repas enfant	4.20 €
Garderie périscolaire :	tarif ½ h	1.50 €
	tarif 1 h	2.80 €
	tarif 1 h ½	3.90 €



REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les participants, petits et grands, au nettoyage de printemps du dimanche 28 mars 2021.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Monsieur Jean PERRIER, notre fidèle porte drapeau depuis plus de 20 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Mr Jean PERRIER
accompagné de Mme Christiane BOUCHOU
(Adjointe au Maire 2008-2020)



MAIRIE

Horaires d'ouverture secrétariat : mardi / jeudi 14h -18h
vendredi 9h - 12h

Permanence 1 samedi par mois de 9h à 12h : 29 mai 2021
26 juin 2021

Mairie de VERTRIEU

E-mail : mairie-vertrieu@wanadoo.fr Tél.: 04 74 90 61 68 Site Internet : www.commune-vertrieu.fr

...AU TERROUD

Edition 19 avril 2021